

CHAMPIONNATS de la section Québec

SANS LIMITES À NOVICE

2027

Avis de tenue de compétition

Date 10 au 13 décembre 2026

Lieu Palais des Sports et Aréna Eugène-Lalonde

Hôte Patinage Sherbrooke

Sanctionné par Patinage Canada
P-26-005

AVIS IMPORTANT

Veuillez prendre note que l'inscription est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscription doivent être payés en ligne et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le **10 novembre 2026**

Amendé le 13 octobre 2026



**PATINAGE
QUÉBEC**

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES.....	3
LIEUX DE COMPÉTITION.....	3
BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION.....	4
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES).....	4
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS	5
RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION	6
INSCRIPTIONS.....	6
DROITS D'INSCRIPTION	7
ACHAT MARCHANDISE OFFICIELLE DE LA COMPÉTITION	8
CONTENU DE PROGRAMME.....	8
HORAIRE DE LA COMPÉTITION.....	8
HÉBERGEMENT.....	8
ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS	9
MUSIQUE	10
VIDÉO	11
PRIX	12
COSTUMES.....	12
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS.....	12
AUTRES RENSEIGNEMENTS	12
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (Exigences techniques)	13
TIRAGES AU SORT.....	13
CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA	13
CHOIX DES CONCURRENTS LORS DES CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA.....	13
PROCESSUS DE QUALIFICATION POUR LA FINALE DES CHAMPIONNATS DE SECTION (Pré-Juvenile et Juvenile).....	14
CHOIX DES CONCURRENTS DU TROPHÉE PATINAGE CANADA	14

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Championnats de la section Québec 2027 – Sans Limites à Novice se dérouleront conformément aux [Règlements de compétitions de Patinage Canada](#).

Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements devraient aussi être consultés en vue de la saison qui vient.

Les règlements qui régissent les Championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

S'il y a moins de concurrents inscrits aux Championnats de section que le quota alloué pour chaque section, celle-ci peut annuler la compétition et approuver l'inscription des concurrents en question à la compétition Trophée Patinage Canada 2027 / Coupe Patinage Canada 2027 dans la même catégorie.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES

Gestionnaire aux compétitions :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

Jessie Côté

819 690-4240

jcote@patinage.qc.ca

www.patinage.qc.ca

Gestionnaire de la compétition :

Représentant technique :

Spécialiste de données en chef :

Spécialiste de données informatiques en chef:

Jessie Côté

Jacques Boisvert

Claudine Hébert

René Perron

LIEUX DE COMPÉTITION

Nom de la patinoire de la compétition	Dimension de la surface des glaces :
Palais des sports de Sherbrooke 360 rue du Cégep Sherbrooke, Qc J1E 2J9	85' X 200'pieds
Aréna Eugène-Lalonde 350 rue Terrill, Sherbrooke, QC J1E 2K9	100' X 200'pieds

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les Championnats de section permettent de repérer les meilleurs patineurs de chaque section qui avanceront à la prochaine ronde de compétitions de qualification menant au Trophée Patinage Canada 2027 / Coupe Patinage Canada 2027.

La section ou le comité organisateur sont responsables de la planification et du déploiement de chaque Championnat de section avec le soutien de Patinage Canada à l'échelle nationale. L'événement est sous la supervision technique d'un représentant technique désigné par la section.

En vertu des règlements de Patinage Canada, tous les Championnats de section doivent être terminés au plus tard 7 jours avant le début des Trophée Patinage Canada de l'année de patinage en cours.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)

Tous les concurrents, peu importe la catégorie, doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent participer à plus [d'une catégorie par discipline](#), par exemple : s'inscrire en Novice Dames programmes combinés et Pré-Novice Dames programmes combinés ne sera pas permis.

Les patineurs n'ont pas la possibilité de s'inscrire dans un seul segment s'ils le désirent. La participation au programme court est obligatoire pour accéder au programme libre.

Pour le patinage synchronisé, le club peut inscrire des équipes dans plus d'une catégorie d'épreuve à condition que, pour chaque nouvelle catégorie, au moins 50 % des patineurs soient remplacés (le calcul ne prend pas en compte les remplaçants). De plus, l'équipe doit présenter un programme différent sur une autre musique.

En ce qui concerne les événements de qualification de patinage synchronisé menant à la Coupe Patinage Canada, jusqu'à 25 % de l'équipe (quatre patineurs d'une équipe comptant seize patineurs et trois patineurs d'une équipe comptant douze patineurs) peuvent être membre de l'ISU différent du Canada, pourvu que ces patineurs aient un permis du membre respectif de l'ISU auquel ils appartiennent. Les exigences en matière de citoyenneté canadienne ou de résidence ne s'appliquent pas à ces patineurs. Les remplaçants ne sont pas inclus dans le calcul aux fins du pourcentage.

La participation des équipes en Patinage synchronisé est obligatoire pour avoir un accès aux compétitions nationales.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves des Championnats de la section Québec 2027 – Sans Limites à Novice doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) Être membres associés en règle de l'Association.
- (2) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux compétitions de qualification de Patinage Canada doivent remplir le [formulaire de demande pour les citoyens étrangers](#). Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

- (3) **CODE DE DÉONTOLOGIE** : [Voir le code de déontologie de Patinage Canada](#).

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION ([Règlements de compétition](#))

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent avoir réussi les tests énumérés aux [Règlements du programme de compétition de Patinage Canada](#) ou dans la trousse technique Sans Limites à Relève de Patinage Québec (pour les catégories Sans Limites) avant **le 14 novembre 2026**. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré comme admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les [Règlements de compétition de Patinage Canada](#) pour chaque discipline.

- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son club/école d'appartenance est membre.

REMPLAÇANTS (Patinage synchronisé seulement)

Il peut y avoir un maximum de quatre (4) remplaçants par équipe pour toutes les catégories.

Problèmes pouvant survenir pendant une performance :

Le représentant technique ou son remplaçant désigné (arbitre au niveau de la glace) peut demander à un remplaçant de l'équipe de ramasser tout objet tombé sur la glace (accessoire à cheveux ou autre), assurant ainsi la sécurité des patineurs sans avoir à interrompre le programme. À cette fin, il est demandé, dans la mesure du possible, que toutes les équipes placent une remplaçante ou un remplaçant en patins, sans protège-lames, près de l'entrée de la patinoire pendant la présentation du programme de l'équipe.

RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION

Veuillez consulter [le site de Patinage Canada](#).

INSCRIPTIONS

Toutes les inscriptions doivent être faites en ligne via le lien suivant : [INSCRIPTIONS](#)

Pour les inscriptions en couple et en danse, CHAQUE PATINEUR doit remplir le formulaire et payer les frais d'inscription.

Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **mardi 10 novembre 2026**.
Aucune inscription ne sera acceptée après le 10 novembre 2026 à 16h.

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne par carte de crédit.

Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont admissibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration ainsi que les frais SPLEX relatifs à l'inscription en ligne.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site Internet.

Pour le patinage synchronisé, seuls les patineurs, dont les noms figurent sur le formulaire d'inscription aux Championnats de la section Québec 2027 – Sans Limites à Novice, seront autorisés à patiner à la Coupe Patinage Canada 2027. **Le remplacement ou l'ajout de membres est interdit.** Le nombre permis de remplaçants est de quatre par équipe, pour un maximum de 20 patineurs. Les remplaçants doivent être inscrits avec le reste de l'équipe avant la date limite d'inscription.

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais administratifs et les taxes. Les droits d'inscriptions incluent les vidéos de compétition.

	Avant le 10 novembre 2026 16h
Simple	Prog. Combinés
Pré-Novice et Novice	300 \$
Sans Limites à Juvénile	200 \$
Danse solo Novice à Senior	300 \$
OS	Gratuit
Couple et Danse	
Pré-Novice et Novice	180 \$ / partenaire
Juvénile Danse	180 \$ / partenaire
Juvénile Couple	115\$ / partenaire
Pré-Juvénile Danse	
Patinage synchronisé	
Équipe	260 \$
Patineur	50 \$

L'accréditation des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une heure avant le début des événements. L'inscription se fait sur le site de compétition.

ACHAT MARCHANDISE OFFICIELLE DE LA COMPÉTITION

Lors de votre inscription à la compétition via SPLEX, vous aurez l'occasion de vous procurer de la marchandise officielle de la compétition, soit :

- 1 chandail à manches courtes (avec le logo officiel de la compétition)
- 1 chandail à manches longues (avec le logo officiel de la compétition)

Cette marchandise exclusive, conçue spécialement pour cette édition, sera disponible en **précommande seulement**. **Aucun achat et/ou échange ne pourra être effectué sur place**. Une étape dédiée dans le processus d'inscription vous permettra d'ajouter les articles de votre choix à votre facture d'inscription.

Un aperçu visuel des chandails sera disponible sur la plateforme SPLEX ainsi que sur la [page de compétition](#) du site Internet de Patinage Québec.

CONTENU DE PROGRAMME

Tous les participants doivent remplir le formulaire en ligne de contenu de programme. La date limite pour remettre le formulaire est le **30 novembre 2026 à 16h**.

Des frais de 10 \$ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant (Prog. Court et Prog. Libre) au 30 novembre 2026, 16h 01, seront applicables.

- [Simple](#)
- [Couple](#)
- [Danse](#)
- [Patinage synchronisé](#)

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de [Patinage Québec](#).

PRATIQUES LORS DE LA COMPÉTITION

Une pratique officielle sera prévue pour chaque épreuve qualificative.

- Simple : Pré-Novice, Novice
- Couple et Danse : Pré-Novice, Novice
- Danse en solo : Novice, Junior et Senior
- Patinage Synchronisé : Novice, Ouvert, Intermédiaire

HÉBERGEMENT

Veuillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Veuillez-vous référer à la [politique d'accréditation des entraîneurs aux compétitions provinciales](#).

Les entraîneurs doivent posséder la certification Entraîneur Régional, être membre en règle de Patinage Canada et être détenteur de la carte d'entraîneur professionnel émise par Patinage Québec.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **de la saison en cours**
 - **ET** toutes les dates complémentaires doivent être valides sur la liste d'accréditation de la compétition (ex : premiers soins, vérification judiciaire, respect et sport, code de déontologie)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 20 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec de la saison en cours, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides sur la liste d'accréditation :
 - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour (capture d'écran de votre profil à Patinage Canada)
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
 - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
 - Certificat des premiers soins valide
 - Certificat de vérification judiciaire
 - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
 - Certificat « Code de déontologie »
 - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, **vous ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

Nombre d'entraîneurs avec l'athlète

Deux entraîneurs par concurrente/concurrent/couple et deux entraîneurs par équipes de patinage synchronisé seront accrédités. Seules ces personnes seront admises au niveau de la glace.

Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 20 \$ a été fait (preuves fournies).

NB : Que seul le bracelet de couleur de ladite compétition sera admis autour du cordon de la carte.

GÉRANTS D'ÉQUIPE ET ACCOMPAGNATEURS

Trois personnes peuvent être accréditées par équipe, ce qui peut inclure des entraîneurs et des gérants d'équipe. Deux entraîneurs au maximum peuvent être inclus au nombre des trois personnes accréditées. Les gérants d'équipe doivent être des membres actuellement inscrits à Patinage Canada, conformément à la politique sur l'accréditation. Les noms et les numéros de Patinage Canada des personnes accréditées DOIVENT figurer sur la page d'inscription en ligne sous Personnel participant.

Les personnes accréditées en tant que gérants de patinage synchronisé, qui sont aussi des entraîneurs de Patinage Canada, sont assujetties aux exigences énoncées dans la Politique d'accréditation des entraîneurs. Des exemptions peuvent être prises en considération au cas par cas.

Dans le cas où l'équipe possède deux entraîneurs, l'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le second entraîneur et d'autres remplaçants se tiennent à la sortie de la patinoire (dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes). Dans le cas où l'équipe ne possède qu'un entraîneur, l'entraîneur principal et un remplaçant (un patineur) se tiennent à l'entrée de la patinoire tandis que le gérant d'équipe se tient à la sortie de la patinoire (dans le lieu réservé aux étreintes et aux larmes).

MUSIQUE

Toute musique utilisée doit être obtenue légalement et relever des sociétés de gestion, qui gèrent les droits d'exécution musicale, la reprographie et les droits de reproduction mécanique au Canada. Les concurrents qui font composer de la musique expressément pour leurs programmes, en tout ou en partie, et considérablement mélangée ou modifiée par rapport à l'enregistrement original, sont également responsables d'obtenir les licences appropriées, afin de créer une œuvre dérivée pour les compositions et les enregistrements sonores sélectionnés.

Patinage Québec se dégage de toute responsabilité relative à l'utilisation non autorisée de musique protégée par des droits d'auteur. En soumettant leur musique, les participants reconnaissent avoir

obtenu toutes les autorisations requises et acceptent d'indemniser Patinage Québec contre toute réclamation ou poursuite découlant de l'utilisation de ladite musique.

IMPORTANT : Dépôt de musique obligatoire sur SPLEX lors de l'inscription.

Les concurrents doivent s'assurer d'avoir un CD ou une clé USB par programme en leur possession sur le bord de la bande en cas de problèmes techniques avec le fichier de musique qui a été déposé sur SPLEX. Il est possible de faire des modifications de votre fichier de musique directement dans SPLEX. La date limite pour les modifications est le **19 novembre 2026**. **Aucun fichier ne sera téléchargé de la plateforme après cette date.**

En cas de modification de musique après cette date, il est essentiel de remettre des CD ou la clé USB du programme et mentionner à l'accréditation qu'il y a eu un changement de musique, **car le téléchargement primera sur les CD/clés USB.**

Normes pour la remise des CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio). Le fichier doit être sous format .WAV
- (3) Le nom de l'athlète suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) **Les téléphones cellulaires ou encore les fichiers MP3** ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture. Pour toute question technique, écrivez à patinage@patinage.qc.ca

Normes pour la remise des Clés USB

- (1) Il est important d'avoir une clé USB incluant seulement vos musiques de la saison en cours.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio). Le fichier doit être sous format .WAV
- (3) Le nom de l'athlète doit être inscrit sur la clé USB.
- (4) Dans le dossier, il faut bien identifier les différentes musiques de la façon suivante : nom de l'athlète suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et la durée de la musique.

Après l'épreuve :

Les athlètes pourront récupérer leurs CD/clé USB après la fin de chaque épreuve. Tout CD/clé USB qui n'est pas récupéré ne sera pas retourné.

VIDÉO

Un responsable assigné sera sur place et filmera les athlètes lors de la compétition. Les frais d'inscription incluent les vidéos. Un lien sera envoyé aux participants pour pouvoir télécharger leurs vidéos. Prévoir un délai d'au moins 48h après la fin de la compétition avant l'envoi du lien.

PRIX

Des médailles des Championnats de la section Québec seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque épreuve. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Vous pourrez obtenir les instructions de la remise des médailles au moment de l'inscription.

FRAIS D'ADMISSION

Admission générale gratuite.

COSTUMES

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS

Patinage Canada, Patinage Québec et l'équipe bénévole locale n'assument aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques ou blessures du concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causé par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'UIP ainsi que le gouvernement du Québec publieraient durant les prochains mois pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats de la section Québec 2027 - Sans Limites à Novice.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes les épreuves.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (Exigences techniques)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de [Patinage Canada](#).

Les concurrents ne peuvent participer à plus [d'une catégorie par discipline](#).

TIRAGES AU SORT

La méthode de tirage au sort des parties subséquentes sera [par ordre inversé](#).

CHOIX DES CONCURRENTS DES [CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA](#)

CHOIX DES CONCURRENTS LORS DES CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC

Le choix des concurrents des Championnats de sous-section Québec 2027 – Pré-Novice et Novice qui sont éligibles aux Championnats de la section Québec 2027 – Sans Limites à Novice ont été choisis de la manière suivante lors des Championnats de sous-section Québec 2027, présenté en novembre 2026:

(a) PATINEUSES PRÉ-NOVICE DAMES

Les **54 meilleurs pointages techniques** combinés des programmes court et libre se qualifieront pour les Championnats de la section Québec 2027 – Sans Limites à Novice. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses. La liste sera disponible une heure trente après la fin des compétitions Pré-Novice Dames.

(b) PATINEUSES NOVICE DAMES

Les **36 meilleurs pointages techniques** combinés des programmes court et libre se qualifieront pour les Championnats de la section Québec 2027 – Sans Limites à Novice. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses. La liste sera disponible une heure trente après la fin des compétitions Novice Dames.

(c) AUTRES DISCIPLINES

Les participants des autres disciplines pourront accéder aux Championnats de la section Québec 2027 – Sans Limites à Novice. Leur participation aux championnats de Sous-Section est par le fait même obligatoire, sauf s'ils respectent les conditions des points (d) et/ou (e)

(d) EXEMPTIONS DES CONCURRENTES AUX COMPÉTITIONS DE SOUS-SECTION SELON LES RÈGLES DE PATINAGE CANADA

Patinage Canada octroie des exemptions pour les Championnats de section. Tous les détails sont présentés à la section 12 du règlement de compétitions de Patinage Canada. Les patineurs bénéficiant d'une exemption de Championnats de section reçoivent automatiquement une exemption pour les Championnats de Sous-Section Québec, le cas échéant.

(e) EXEMPTIONS DES CONCURRENTES AUX COMPÉTITIONS DE SOUS-SECTION OCTROYÉES PAR PATINAGE QUÉBEC

Patinage Québec peut octroyer des exemptions de concourir lors des Championnats de Sous-Section. Les concurrents, ayant obtenu des exemptions des épreuves de qualification de Sous-Section, pourront s'inscrire aux épreuves de Section sans autre forme de qualification.

Une liste des exemptions sera établie par la directrice Haute performance, en consultation avec la présidente de Patinage Québec.

Voir la [trousse technique de compétition provinciale de Patinage Québec](#).

Tableau récapitulatif :

CATÉGORIES	PROGRAMME COURT	PROGRAMME LIBRE
Pré-Novice Dames	54 + <i>EXEMPTIONS PQ</i> <i>et PC</i>	24 + <i>EXEMPTIONS PC</i>
Novice Dames	36 + <i>EXEMPTIONS PQ</i> <i>et PC</i>	24 + <i>EXEMPTIONS PC</i>

PROCESSUS DE QUALIFICATION POUR LA FINALE DES CHAMPIONNATS DE SECTION
(Pré-Juvenile et Juvenile)

- Lors des qualifications, toutes les patineuses exécuteront leur programme libre.
- Les 24 meilleurs pointages techniques de toute la ronde des qualifications se rendront en finale. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses.
- La liste des patineuses qualifiées sera disponible une heure trente après la fin du dernier événement de qualification.

CHOIX DES CONCURRENTS DU TROPHÉE PATINAGE CANADA

CHOIX DES CONCURRENTS POUR LA COUPE PATINAGE CANADA

CHOIX DES CONCURRENTS POUR LES JEUX DU CANADA

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS DE SECTION QUÉBEC 2027 – SANS LIMITES À NOVICE

Épreuves en simple chez les Dames

A) Novice

- Test :** Avoir réussi le test Or de style libre.
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 17 ans avant le 1er juillet précédant l'événement.
Prog Court : Durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
Prog Libre : Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

B) Pré-Novice

- Test :** Avoir réussi le test STAR 6 de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1er juillet précédant l'événement.
Prog Court : Durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
Prog Libre : Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

C) Juvénile moins de 14 ans

- Test :** Avoir réussi le test STAR 5 de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Être âgé de moins de 14 ans avant le 1^{er} juillet qui précède l'événement.
Prog Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

D) Pré-Juvénile moins de 11 ans

- Test :** Avoir réussi le test STAR 5 de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Être âgé(e) de moins de 11 ans avant le 1^{er} juillet qui précède l'événement.
Prog Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

E) Sans Limites moins de 10 ans

- Test :** Aucune restriction
Âge : Être âgée de moins de 10 ans avant le 1^{er} juillet qui précède l'événement.
Prog Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

F) Sans Limites moins de 9 ans

Test : Aucune restriction

Âge : Être âgé(e) de moins de 9 ans avant le 1^{er} juillet qui précède l'événement.

Prog Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

G) Sans Limites moins de 8 ans

Test : Aucune restriction

Âge : Être âgé(e) de moins de 8 ans avant le 1^{er} juillet qui précède l'événement.

Prog Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

H) Sans Limites moins de 7 ans

Test : Aucune restriction

Âge : Être âgé(e) de moins de 7 ans avant le 1^{er} juillet qui précède l'événement.

Prog Libre : 2 min. (+/- 10 sec.)

Épreuves en simple chez les Messieurs

A) Novice

- Test :** Avoir réussi le test Or de style libre.
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 17 ans avant le 1er juillet précédant l'événement.
Prog Court : Durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
Prog Libre : Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

B) Pré-Novice

- Test :** Avoir réussi le test STAR 6 de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1er juillet précédant l'événement.
Prog Court : Durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
Prog Libre : Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

C) Juvénile moins de 14 ans

- Test :** Avoir réussi le test STAR 5 de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Être âgé de moins de 14 ans avant le 1^{er} juillet qui précède l'événement.
Prog Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

D) Pré-Juvénile moins de 11 ans

- Test :** Avoir réussi le test STAR 5 de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Être âgé(e) de moins de 11 ans avant le 1^{er} juillet qui précède l'événement.
Prog Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

E) Sans Limites moins de 9 ans

- Test :** Aucune restriction
Âge : Être âgée de moins de 9 ans avant le 1^{er} juillet qui précède l'événement.
Prog Libre : 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

Épreuves en Couple

A) Novice

Test : Avoir réussi le test STAR 10 de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Aucune limite
Prog Court : Durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.).
Prog Libre : Durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

B) Pré-Novice

Test : Avoir réussi le test STAR 6 de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
Prog Court : Durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.).
Prog Libre : Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

C) Juvénile

Test : Avoir réussi le test STAR 5 de style libre ou un test de niveau supérieur.
Âge : Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1^{er} juillet qui précède l'événement.
Prog Libre : Durée 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.).

Épreuves en Danse

A) Novice

- Test :** Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test STAR 8 de danse ou un test de niveau supérieur. Le deuxième partenaire doit avoir réussi une évaluation STAR 8 ou de niveau supérieur.
- Âge :** Ne doivent pas avoir atteint l'âge de 21 ans avant le 1er juillet précédant la compétition.
- Danses sur tracé :** Valse Starlight (2 Seq.) et Quickstep (4 Seq.)
- Danse Libre :** Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

B) Pré-Novice

- Test :** Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test STAR 6 de danse ou un test de niveau supérieur. Le deuxième partenaire doit avoir réussi une évaluation STAR 6 ou de niveau supérieur,
- Âge :** Ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans avant le 1er juillet précédant l'événement.
- Danses sur tracé :** Rocker Fox Trot (4 Seq.) et Valse Starlight (2 Seq.)
- Danse Libre :** Durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

C) Juvénile

- Test :** Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test STAR 5 de danse ou un test de niveau supérieur. Le deuxième partenaire doit avoir réussi une évaluation STAR 5 ou de niveau supérieur.
- Âge :** Ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1er juillet précédant l'événement.
- Danses sur tracé :** Ten Fox (3 Seq.) et Valse Européenne (2 Seq.).
- Danse Libre :** Durée de 2 min. (+/- 10 sec.)

D) Pré-Juvénile

- Test :** Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test STAR 5 de danse ou un test de niveau supérieur. Le deuxième partenaire doit avoir réussi une évaluation STAR 5 ou de niveau supérieur.
- Âge :** Ne doivent pas avoir atteint l'âge de 14 ans avant le 1er juillet précédant l'événement.
- Danses sur tracé :** Baby Blues (3 Seq.) et Danse Swing (2 Seq.).

Épreuves en danse SOLO

(a) Senior

- Test :** Avoir réussi le test Or A et Or B de danse ou un test de niveau supérieur.
- Âge :** Les concurrents doivent avoir atteint l'âge de 13 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
- Danse rythmique :** Durée de 2 min. 50 sec. (+/- 10 sec.)
- Danse Libre :** Durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(b) Junior

- Test :** Avoir réussi le test Or A et Or B de danse ou un test de niveau supérieur.
- Âge :** Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 21 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
- Danse rythmique :** Durée de 2 min. 50 sec. (+/- 10 sec.)
- Danse Libre :** Durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

(c) Novice

- Test :** Avoir réussi le test STAR 8 de danse ou un test de niveau supérieur.
- Âge :** Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 21 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.
- Danses sur tracé :** Valse Starlight (2 seq.) et Quickstep (4 seq.)
- Danse Libre :** Durée de 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.)

Épreuves en Patinage synchronisé

A) Ouverte

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

Âge : Les patineurs doivent être âgé(e)s d'au moins 15 ans le 1^{er} juillet qui précède l'événement.

Prog. Libre : Durée de 4 min. (+ / - 10 sec.)

B) Or

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

Âge : Les patineurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans avant le 1^{er} juillet qui précède l'événement.

Prog. Libre : Durée de 3 min 30 sec. (+ / - 10 sec.)

C) Novice

Une équipe composée de 12 à 16 patineurs.

Âge : Jusqu'à 25% des patineurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 17 ans avant le 1^{er} juillet qui précède la compétition. Les autres patineurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1^{er} juillet qui précède l'événement.

Prog. Libre : Durée de 3 min 30 sec. (+ / - 10 sec.)

D) STAR 8

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

Âge : Jusqu'à 25% des patineurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans avant le 1^{er} juillet qui précède l'événement. Les autres patineurs ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans avant le 1^{er} juillet précédant l'événement.

Prog. Libre : Durée maximale de 3 min 10 sec.

E) STAR 6

Une équipe composée de 8 à 16 patineurs.

Âge : Les patineurs doivent être âgés de moins de 15 ans avant le 1^{er} juillet qui précède l'événement.

Prog. Libre : Durée maximale de 3 min 10 sec.

OLMPIQUES SPÉCIAUX

Admissibilité

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les [règlements](#) de Patinage Canada.

Les règlements de patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada (OSC) sont basés sur les programmes de Patinage Plus et de Patinage STAR de Patinage Canada. Les règlements de l'Union internationale de patinage (ISU) ou de Patinage Canada s'appliquent, sauf en cas de conflit avec les règlements sportifs officiels d'OSC en matière de patinage artistique, auquel cas ces derniers prévalent. Note : Toute référence à la musique vocale permise concerne uniquement les événements nationaux de Patinage Canada.

Avoir participé au processus de qualification pour les [Jeux du Canada 2027](#).

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La réglementation propre au patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada – sport d'hiver doit être consultée avant chaque compétition. Cette documentation est disponible sur le site d'Olympiques Spéciaux Canada. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de Norme de Performance avec classement est utilisé pour les catégories offertes.

Épreuves en simple chez les Dames

a) OS – Niveau 3

Test : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR ayant franchi l'étape 6 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas maîtriser plus de 3 sauts simple.

Âge : Être âgée de moins de 13 ans et moins de 30 ans avant le 31 décembre 2026.

Prog Libre : Durée maximale de 1 min. 40 sec.

b) OS – Niveau 4

Test : Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas plus de 5 sauts simple.

Âge : Être âgée de moins de 13 ans et moins de 30 ans avant le 31 décembre 2026.

Prog Libre : Durée de 2 min. (+/- 10 sec.)

Épreuves en simple chez les Messieurs

a) OS – Niveau 3

- Test :** Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR ayant franchi l'étape 6 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas maîtriser plus de 3 sauts simple.
- Âge :** Être âgée de moins de 13 ans et moins de 30 ans avant le 31 décembre 2026.
- Prog Libre :** Durée maximale de 1 min. 40 sec.

b) OS – Niveau 4

- Test :** Épreuve destinée aux patineurs du programme STAR qui ne maîtrisent pas plus de 5 sauts simple.
- Âge :** Être âgée de moins de 13 ans et moins de 30 ans avant le 31 décembre 2026.
- Prog Libre :** Durée de 2 min. (+/- 10 sec.)